

Inscriptions à l'école maternelle

Rentrée année scolaire 2022 - 2023

Si votre enfant est né en 2019 et si vous demeurez à Epouville, vous devez l'inscrire à l'école maternelle.

Pour cela vous devrez :

- En premier lieu (au cours du mois de janvier ou février), vous rendre à la **mairie d'Epouville** avec votre livret de famille et un justificatif de domicile afin d'y faire une pré-inscription.
- En second lieu (avant le 8 avril), téléphoner à **l'école maternelle** au **02-35-30-15-86**, entre 13h30 et 15h30 afin de prendre un rendez-vous pour l'inscription définitive.

Pour ce rendez-vous, vous devrez vous munir :

- du certificat de pré-inscription délivré par la mairie
- de votre livret de famille
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.
- de la fiche de renseignements école remise par la mairie et dûment complétée.